



Municipalité de Saint-Bernard

Inspecteur en urbanisme et en environnement

Sous l'autorité de la directrice générale, l'inspecteur devra accompagner les citoyens dans leurs différents projets de construction, rénovation et tout autre demande conformément à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

- Renseigner les citoyens sur la réglementation en vigueur;
- analyser et émettre les permis et certificats d'autorisation en conformité avec la réglementation municipale applicable;
- procéder aux inspections requises afin de s'assurer du respect de la réglementation municipale en vigueur;
- produire les rapports administratifs demandés;
- recevoir les plaintes et requêtes des citoyens et effectuer des vérifications;
- effectuer toutes autres tâches connexes.

Type de poste : permanent, entre 30 et 35 heures par semaine

Entrée en fonction prévue : dès que possible

Salaire : selon expérience

Exigences :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en urbanisme ou tout autre domaine d'étude jugé pertinent (ex. : architecture, génie civil, arpentage, etc.);
- posséder 1 à 2 années d'expérience (ou même plusieurs années) pertinente à la fonction, et préférablement acquise dans le secteur municipal ou dans un secteur connexe;
- posséder une voiture et un permis de conduire valide.

Aptitudes :

Devra être dynamique, responsable, autonome et polyvalent. Devra aimer travailler avec le public et avoir de la facilité à communiquer. Une bonne connaissance de l'informatique serait un atout.

Les personnes désirant poser leur candidature peuvent le faire jusqu'au 23 mai 2022 en transmettant leur curriculum vitae à l'adresse ci-dessous :

Municipalité de Saint-Bernard
Marie-Eve Parent, Directrice générale et greffière-trésorière
1512, rue Saint-Georges, Saint-Bernard (Québec) G0S 2G0

Ou par courriel à : direction@saint-bernard.quebec

*Notre Municipalité assure l'accès à l'emploi sans discrimination à toute personne désirant soumettre sa candidature.
Seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.
La forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.*